



St-Go'Zen 2024

30 Novembre – 1er Décembre 2024

Parc des Expos – 31800 Villeneuve de Rivière



DIAPASON

DOSSIER D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVANT LE 31/09/24

- Par mail à diapason.stgo@gmail.com
 OU
 Par courrier à
DIAPASON 74 Rue Victor Hugo 31800 ST-GAUDENS

VOS COORDONNEES

NOM Prénom : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

N° de Tél Portable: _____

Email: _____

Site WEB : _____

VOTRE DOMAINE D'ACTIVITE

- Thérapeute
 Vente de produits bien-être
 Artisanat
 Autre

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE :

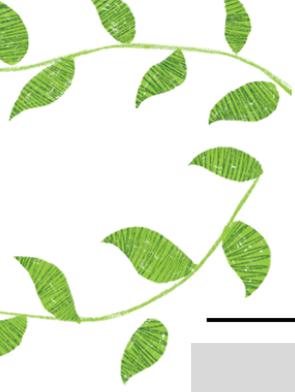
(Merci d'être le plus explicite possible dans la description, ce qui nous aidera dans notre sélection dans le but de garantir une plus grande diversité d'exposants)

Thérapeute : quel(s) soin(s) proposerez-vous sur le salon ?

Vente de produits bien-être : type de produits, marque ?

Artisanat : dans quel domaine ?

Autre : précisez



St-Go'Zen 2024 DOSSIER D'INSCRIPTION



DIAPASON

CONFERENCE

Je propose une conférence :

OUI

NON

Si "OUI" :

Titre de la conférence : _____

Durée : _____
(temps d'échanges compris - durée max : 1h)

PRESENTATION :

ATELIER

Je propose un atelier :

OUI

NON

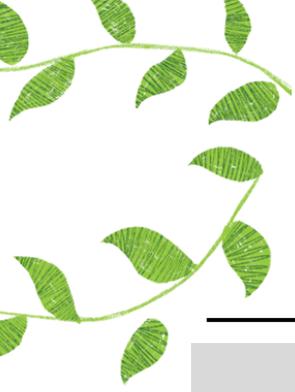
Si "OUI" :

Titre de l'atelier : _____

Durée : _____

PRESENTATION :

***Les demandes de conférences et d'ateliers seront examinées
fin septembre 2024.
Une réponse vous sera apportée en suivant.***



St-Go'Zen 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION

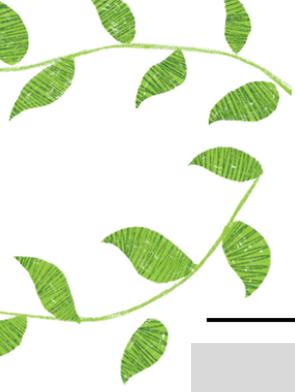


DIAPASON

MES BESOINS

	Nombre	TARIF	Total dû
Stand 2m x 2m		70,00 €	
Stand 3 m x 2m		80,00 €	
Mètres linéaires supplémentaires		10,00 € par mètre supplémentaire	
Planche 3m + 3 tréteaux		Gratuit	Gratuit
Table rectangle, plastique, 1m80 <i>(ATTENTION : dans la limite du stock disponible)</i>		Gratuit	Gratuit
Chaise(s)		Gratuit	Gratuit
Branchement électrique <i>(ATTENTION : rallonges non fournies)</i>		Gratuit	Gratuit
REDUCTION Fidélité 3	<i>Ayant déjà participé à 3 éditions</i>	-15,00 €	
OU			
REDUCTION Fidélité 2	<i>Ayant déjà participé à 2 éditions</i>	-10,00 €	
OU			
REDUCTION Fidélité 1	<i>Ayant déjà participé à 1 édition</i>	- 5,00 €	
TOTAL A REGLER		 €

MERCI DE NOTER VOS BESOINS DE MANIERE PRECISE
VOTRE STAND SERA EQUIPE CONFORMEMENT AUX ELEMENTS INDIQUES
CI-DESSUS



St-Go'Zen 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION



DIAPASON

CLOISON / PARAVENT / GRILLE

MERCI DE NOTER QUE LES STANDS NE SONT PAS CLOISONNES.

Ils seront cependant équipés d'au moins un moyen de séparation avec le stand dos à dos : Rideau noir (contour de salle, pas de stand dos-à-dos), cloison bois, grille d'exposition (sous réserve de disponibilité), paravent tryptique tissu, paravent panneau tissu)

Si vous avez une préférence pour l'un de ces éléments merci de le préciser ici :

.....

ATTENTION merci de noter qu'il ne s'agit que d'un souhait ; les stands étant attribués au fur et à mesure de la réception des dossiers

INSTALLATION

Je souhaite installer mon stand :

- Vendredi 29 Novembre 2024
Entre 14h et 19h
(fermeture de la salle à 19h)
- Samedi 30 Novembre 2024
Entre 7h et 8h

Merci de noter que dans tous les cas, le stand doit être installé pour le Samedi 30 Novembre à 8h15 au plus tard

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

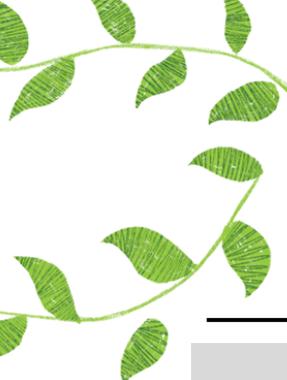
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle valable à la date du Salon St-Go'Zen
- Le règlement de votre participation, par chèque, encaissé le 30/09/24
- La photocopie de la carte d'identité de ou des personnes qui seront présentes sur le stand

TOMBOLA (Tirage le dimanche à 15h)

Je souhaite proposer un lot : OUI NON

Si oui, lot offert : _____

ATTENTION merci de noter que les lots seront à récupérer directement sur votre stand, ou selon tout autre moyen dont vous conviendrez avec les gagnants.
L'association DIAPASON ne gardera aucun lot en sa possession et ne fera pas d'envoi postal des lots gagnés.



St-Go'Zen 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION



Conditions générales de vente et règlement intérieur

A signer et à renvoyer avec le dossier d'inscription

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association Diapason organise et fait fonctionner le Salon St-Go'Zen. Il précise les obligations et les droits respectifs de l'exposant et de l'organisateur.

ADMISSION DES EXPOSANTS

Sont admises à participer au salon St-Go'Zen les personnes morales ou les personnes physiques présentant des produits, des services, des informations, ou proposant des animations dans le domaine du Bien-Etre. Les exposants sont sélectionnés par les membres de l'association Diapason.

INSCRIPTION

L'exposant souhaitant participer au salon St-Go'Zen doit remplir un dossier d'inscription. Ce dossier d'inscription est signé par une personne réputée avoir qualité pour engager la société, l'association ou le groupement, et cette signature implique que l'exposant a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserves, ainsi que les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Elle implique également l'acceptation de toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'association Diapason se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants, dans l'intérêt de la manifestation.

Le dossier d'inscription doit être accompagné du règlement dans les conditions fixées par l'association Diapason. Tout dossier reçu non complet ne sera pas retenu.

MODALITES DU REGLEMENT

A l'inscription : 100 % du montant total de l'inscription sont versés par chèque au moment de l'envoi du dossier d'inscription. L'encaissement se fera à partir du 30/09/2024.

Le manquement de l'exposant à réaliser le paiement entraîne l'annulation de plein droit de son inscription et autorise l'association Diapason à reprendre la libre disposition de la surface de stand qui avait été réservée. Tout règlement est à établir au nom de « Association Diapason » et à libeller en euros.

ANNULATION

L'annulation par l'exposant de son inscription autorise l'association Diapason à garder à titre de dédommagement la totalité de la somme versée ou facturée, sauf cas de force majeure ou présentation d'un justificatif valable.

INTERDICTION DE CESSION

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie de leur stand.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévus de l'emplacement nécessaire à l'organisation du salon pour une raison qui ne serait pas imputable à l'association Diapason, celle-ci serait seulement tenue au remboursement des sommes versées, déduction des frais qu'elle aurait engagés pour la préparation du salon.

EMPLACEMENTS

Le changement d'emplacement général du salon résultant de cas de force majeure, même après confirmation, n'entraîne pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité.

Si le participant n'a pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture du salon, sauf avis motivé adressé par lettre recommandée à l'association Diapason, il est considéré comme démissionnaire, et il sera disposé de son emplacement sans remboursement ni indemnité.

VISITEURS

Le salon St-Go'Zen est ouvert au public. L'accès au salon est gratuit.

REGLES COMMERCIALES

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits et les services pour lesquels il a été admis au salon.

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits dont la fabrication, le conditionnement et la publicité, sont conformes à la réglementation française en vigueur.

L'association Diapason ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences qui résulteraient d'une non-observation de ces prescriptions.

L'exposant s'engage à ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur ni de constituer une concurrence déloyale.

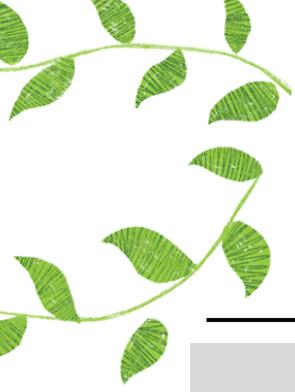
SECURITE

Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture de Police ou éventuellement par l'association Diapason. L'exposant devra être présent sur son stand lors de la visite de la commission de sécurité.

NETTOYAGE

Le nettoyage général est assuré par l'association Diapason pendant et en dehors des heures d'ouverture.

Le nettoyage de chaque stand doit être fait chaque jour par les soins de l'exposant et être achevé pour l'ouverture du salon.



St-Go'Zen 2024 DOSSIER D'INSCRIPTION



DIAPASON

Conditions générales de vente et règlement intérieur

INSTALLATION, ENLEVEMENT

L'exposant doit se conformer aux horaires indiqués dans le dossier pour les opérations d'emménagement et de déménagement.

DEGRADATIONS

Toutes les dégradations causées aux structures, au matériel loué par l'exposant, seront évaluées par l'association Diapason et mises à la charge de l'exposant responsable des dites dégradations.

TENUE DES STANDS

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture, par une personne compétente.

Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation.

Il est interdit de laisser les produits exposés recouverts pendant les heures d'ouverture du salon.

Les personnes employées par les exposants ne devront pas s'adresser aux visiteurs de manière à former un attroupement dans les allées, ce qui serait une gêne ou un danger pour les exposants voisins. Toute démonstration et distribution de prospectus sont interdites en dehors du stand occupé par l'exposant.

PUBLICITE

L'association Diapason se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte abritant le salon.

L'exposant ne peut donc utiliser, et à l'intérieur de son stand seulement ou de son emplacement, que les affiches et enseignes de sa propre maison. Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand. La distribution ou la vente de journaux, prospectus, brochures, billets de tombola, bons de participation, etc..., les enquêtes dites de « sondage » sont interdites par l'association Diapason. Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'association Diapason, qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.

PROPRIETE INDUSTRIELLE

L'exposant fera son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels ou produits qu'il expose, et ce conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'association Diapason n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

ASSURANCE

L'association Diapason est assurée en Responsabilité Civile et contractera une assurance Dommages pour tout le matériel installé par ses soins.

Chaque exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant d'une part les matériels exposés et de façon générale tous les éléments mobiles appartenant à l'exposant ; d'autre part, les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers pendant la durée du salon, y compris les périodes de montage et de démontage. Un justificatif de la compagnie d'assurances sera réclamé par l'association Diapason. Elle est exonérée de toutes responsabilités concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant.

APPLICATION DU REGLEMENT

L'exposant, en signant son dossier d'inscription, accepte les prescriptions du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du salon par l'association Diapason, qui se réserve le droit de les signifier même verbalement.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant ayant reçu au préalable une mise en demeure, et ce à la seule volonté de l'association Diapason. Il en est ainsi des règles de sécurité, de la non-occupation du stand, de la présentation de produits ou de prestations non conformes à ceux énumérés dans le dossier d'inscription, etc...

COMPETENCE

Tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement sera de la compétence des tribunaux de SAINT GAUDENS/TOULOUSE qui appliqueront la loi française, le texte en langue française du présent règlement faisant loi.

Nom et qualité du signataire :

Lieu : Date

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"

.....

.....